



ASH/21-911-21 du 06/12/2021

**RESEAU ACADEMIQUE DES "PROFESSEURS RESSOURCES" POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS - RAPR : MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

Références : Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance - Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au Cappei - Circulaire n° 2019-008 du 5 juin 2019 pour une École inclusive

Destinataires : Établissements publics du 2nd degré - IA-DASEN - Inspecteurs du 2nd degré et chargés de l'ASH, IA-IPR - Professeurs des collèges et lycées publics

Dossier suivi par : Mme MALLURET, conseillère technique de région académique ASH - M. ESPOSITO, chargé de mission formation - innovation, coordinateur du RAPR - Tel : 06 25 32 86 46

La loi du 28 juillet 2019 pour une École de la confiance consacre un chapitre à l'École inclusive. Elle crée un grand service de l'École inclusive afin d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée, qui prenne en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers.

Construire l'École inclusive conduit toutes les équipes enseignantes à proposer collectivement des aménagements ou adaptations pédagogiques pour tous les élèves le nécessitant.

Afin de répondre aux besoins d'accompagnement des professeurs du 2<sup>nd</sup> degré des collèges et lycées dans la construction personnalisée de ces adaptations et aménagements pédagogiques, des réseaux académiques de "professeurs ressources" (RAPR) ont été créés depuis 2016-2017.

De par leur proximité et leur flexibilité, ces "professeurs ressources" spécialisés assurent des missions de conseil et d'accompagnement pédagogique au sein des établissements d'un réseau.

Au-delà d'une présentation de ce dispositif auprès des chefs d'établissements, les "professeurs ressources" apportent aides et conseils : construction des adaptations et aménagements pédagogiques d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), mise en œuvre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), usage du numérique inclusif... aux professeurs intéressés, en favorisant progressivement l'utilisation du livret de parcours inclusif (LPI). Ils constituent une aide complémentaire de celle apportée par les équipes des circonscriptions ASH et peuvent proposer des présentations du dispositif auprès des réseaux d'établissements.

Les démarches sont facilitées : tout au long de l'année, il est possible de solliciter un accompagnement soit directement auprès du "professeur ressources" du réseau, soit par mél au coordinateur du réseau académique des "professeurs ressources": [ce.miraep.coord.rapr@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.miraep.coord.rapr@ac-aix-marseille.fr)

Toute demande adressée au coordinateur du RAPR fait l'objet de l'élaboration d'une fiche d'accompagnement, conjointement renseignée par l'enseignant et le "professeur ressources". Celle-ci est adressée au chef d'établissement afin que l'intervention sollicitée soit rapidement proposée auprès d'un ou plusieurs professeurs de l'établissement.

Vous trouverez ci-joint un tableau de répartition des "professeurs ressources" par réseau d'établissements, la fiche repère des missions du "professeur ressources", un triptyque d'information ainsi qu'une affiche à destination de la salle des professeurs qui précisent les modalités de fonctionnement. Nous vous remercions de diffuser largement cette information.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

Pièces jointes :

Tableau de répartition des "professeurs ressources" par réseau d'établissements

Fiche repère des missions du "professeur ressources"

Triptyque d'information

Affiche à destination de la salle des professeurs

Académie d'Aix-Marseille					
Dépt.	Réseaux	Nb. Etab.	Nom, prénom, établissement	Mail	Nb. PR
04	Bléone-Durance	14	GIULI Emmanuel collège Paul Arène, Sisteron	emmanuel-c.giuli@ac-aix-marseille.fr	1
04	Giono	13	GUILLOT Christine LP Louis Martin Bret, Manosque	Christine.Guillot@ac-aix-marseille.fr	1
05	Les Écrins	8	Laurent PRATO Collège les Garcins, Briançon	laurent.prato@ac-aix-marseille.fr	1
05	Porte des Alpes	16	MARCEAU Vincente LP Sévigné, Gap	vincente.marceau@ac-aix-marseille.fr	2
			ROSSAT Florence collège de Fontfreyne, Gap	florence.rossat@ac-aix-marseille.fr	
13	Camargue	13	BAILLIU Stéphanie collège René Cassin, Tarascon	stephanie.bailliu@ac-aix-marseille.fr	2
			PICCO Nathalie collège C. Rieu, Saint-Martin-de-Crau	nathalie.picco@ac-aix-marseille.fr	
13	La Côte Bleue	13	MONTUORI Christine LP les Alpilles, Miramas	christine.montuori@ac-aix-marseille.fr	1
13	La Crau	14	A pourvoir		1
13	La Nerthe	18	A pourvoir		1
13	Le Garlaban	14	CAUSSIN Emmanuelle collège Lou Garlaban, Aubagne	emmanuelle.caussin@ac-aix-marseille.fr	1
13	Marseille Calanques	15	RENAUX Marie-Ange LP Camille Jullian, Marseille	marie-ange.renaud@ac-aix-marseille.fr	1
13	Marseille Collines	9	A pourvoir		1
13	Marseille Etoile	13	CUGIER Jean collège André Malraux, Marseille 13	jean.cugier@ac-aix-marseille.fr	1
13	Marseille Huveaune	14	TEODORO Marie collège Lou Garlaban, Aubagne	marie.teodoro@ac-aix-marseille.fr	1
13	Marseille Madrague	14	DEBAUD Sébastien LP Floride, Marseille 14	sebastien.debaud@ac-aix-marseille.fr	1
13	Marseille Vieux Port	25	MARTY Carole collège Vieux-Port, Marseille 2	carole.arnaud-della-rocca@ac-aix-marseille.fr	2
			WATERSON Patricia collège Jean-Claude Izzo, Marseille 2	patricia.le-guen@ac-aix-marseille.fr	
13	Sainte Victoire	33	MAUREL Caroline collège Campra, Aix-en-Provence	caroline.maurel@ac-aix-marseille.fr	2
			MONFORT Sylvie collège le Luberon, Cadenet	sylvie.monfort@ac-aix-marseille.fr	
13	Salon	11	ROUCHAS Marion collège les Garrigues, Rognes	marion.rolland@ac-aix-marseille.fr	1
84	Avignon	23	SANZ Christèle LP Montesquieu, Sorgues	christele.sanz@ac-aix-marseille.fr	2
			ZOUBIR Latifa collège Anselme Mathieu, Avignon	latifa.wild@ac-aix-marseille.fr	
84	Haut Vaucluse	13	BONNIER Aurore Collège Henri Boudon, Bollène	aurore-jan.bonnier@ac-aix-marseille.fr	1
84	Le Luberon	14	LABASSE Catherine collège Alphonse Silve, Monteux	catherine.labasse@ac-aix-marseille.fr	2
			GRANPODER Gilles collège Françoise Dolto, Saint-Andiol	gilles.granpoder@ac-aix-marseille.fr	
84	Ventoux	12	A pourvoir		1

## Mission du "professeur ressources" (PR)

---

### Identité professionnelle du "professeur ressources"

Le "professeur ressources" est un professeur, enseignant en collège ou lycée, titulaire du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei).

Il a une bonne connaissance du système éducatif, de ses enjeux ainsi que des textes relatifs à l'éducation inclusive et des orientations nationales et académiques pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Il comprend les concepts de besoins spécifiques, d'accessibilité et de compensation dans le contexte éducatif actuel et leurs incidences dans le cadre scolaire.

Il connaît les dispositifs et structures pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap.

Il maîtrise le fonctionnement des différentes instances : maison départementale des personnes handicapées (MDPH), équipe de suivi de la scolarisation (ESS), équipe éducative (EE). Il connaît les différents outils relatifs à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers : le livret de parcours inclusif (LPI) favorisant la mise en place des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), plans d'accompagnement personnalisé (PAP), projets personnalisés de scolarisation (PPS) et projets d'accueil individualisé (PAI).

### Mission

Le "professeur ressources" joue un rôle moteur dans le développement de l'éducation inclusive dans le cadre d'un réseau d'établissements au sein duquel il est clairement identifié. Son action s'inscrit en complémentarité avec celle conduite par les circonscriptions chargées de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH).

Sa mission principale consiste à accompagner les enseignants pour la scolarisation en classe ordinaire des élèves à besoins éducatifs particuliers. Le "professeur ressources" apporte une réponse rapide et filée dans le temps aux enseignants qui le sollicitent.

Il constitue notamment une ressource pour les référents d'établissement inclusif (REI) de son réseau.

### *Sa mission s'articule autour de 3 axes complémentaires :*

#### *Communiquer*

Il présente les missions qu'il peut mener aux chefs d'établissements, aux équipes éducatives, dans les établissements et en conseil de réseau. Cette communication se fait notamment en début d'année et est réactivée en cours d'année, si nécessaire.

Il diffuse les ressources disponibles, qu'elles soient institutionnelles, partenariales, techniques ou documentaires. La présentation de ses missions s'appuie sur la diffusion de supports : triptyque, affiche, diaporama.

### *Accompagner*

Il accompagne les enseignants, qui en font la demande, dans l'analyse des besoins des élèves et dans la construction de réponses pédagogiques adaptées. Il apporte aide méthodologique et pédagogique.

Il vient en appui aux équipes dans la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (MEO PPS) et des plans d'accompagnement personnalisé (PAP).

Il accompagne les enseignants dans l'utilisation du numérique inclusif.

### *Développer*

Il développe la mutualisation des pratiques au sein des équipes éducatives.

Il contribue au développement du travail en communauté d'apprentissage au sein des établissements.

## Aide à l'accomplissement de la mission

Les actions du "professeur ressources" s'inscrivent dans le projet de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (Miraep).

Chaque année, plusieurs modules de formation permettent au "professeur ressources" de s'approprier les modalités de communication et d'accompagnement des enseignants. Des ressources actualisées sont mises à sa disposition au sein d'un parcours M@gistère dédié.

Une lettre de mission associée au versement d'une indemnité pour mission particulière (IMP) conformément à la circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015 parue au Bulletin officiel n°18 du 30 avril 2015 est établie annuellement, par la conseillère technique de région académique ASH. Un ordre de mission permanent sans frais de déplacement ainsi qu'une autorisation d'utilisation de véhicule personnel, conformément au décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, sont également établis chaque année.

Un bilan annuel d'activité est rédigé en fin d'année scolaire et transmis au coordinateur qui établit une synthèse pour la Miraep.

## Sollicitation

Le "professeur ressources" peut être sollicité par un enseignant ou une équipe éducative directement ou par le biais du coordinateur RAPR :

- académie d'Aix-Marseille      [ce.miraep.coord.rapr@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.miraep.coord.rapr@ac-aix-marseille.fr)
- académie de Nice                [ce.miraep.coord.rapr@ac-nice.fr](mailto:ce.miraep.coord.rapr@ac-nice.fr)

## Sigles de l'École inclusive

ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap
CAPPEI	Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive
EBEP	Élève à besoins éducatifs particuliers
EREA	Établissement régional des enseignements adaptés
PAP	Plan d'accompagnement personnalisé
PFA	Professeur formateur académique
PPS	Projet personnalisé de scolarisation
PR	"Professeur ressources"
RAPR	Réseau académique des "professeurs ressources"
REI	Référent d'établissement inclusif
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
TSA	Troubles du spectre autistique
TFA	Troubles de la fonction auditive
TFV	Troubles de la fonction visuelle
TSLA	Troubles spécifiques du langage et des apprentissages

 [www.ash.ac-aix-marseille.fr](http://www.ash.ac-aix-marseille.fr)

Vous y trouverez un Vademecum pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, les textes officiels en vigueur, les actions en partenariat...

Mais aussi des informations sur les parcours des élèves, les formations existantes, les répercussions des troubles sur les apprentissages.

## Le réseau

Une équipe de professeurs du premier ou second degré, titulaires d'une certification spécialisée : Cappei. Des enseignants en poste dans des collèges, Segpa, Ulis, lycées, lycées professionnels, EREA...

Réseaux établissements - Aix Marseille			
Bléone Durance	04	Marseille Collines	13
Giono	04	Marseille Étoile	13
Les Écrins	05	Marseille Huveaune	13
Porte des Alpes	05	Marseille Madrague	13
Camargue	13	Marseille Vieux Port	13
La Crau	13	Sainte Victoire	13
La Côte Bleue	13	Salon	13
La Nerthe	13	Avignon	84
Le Garlaban	13	Haut Vaucluse	84
Marseille Calanques	13	Le Luberon	84
		Ventoux	84

Réseaux établissements - Nice			
Antibes Vallauris	06	Albert Camus	83
Au pied des Baous	06	Bonaparte	83
Carnot Ferry Bristol	06	Caramy Provence Verte	83
Dettloff	06	Costebelle	83
Estienne D'Orves	06	Dracénie	83
Les Rives de la Cagne	06	Du Coudon	83
Les Rives du Var	06	Golfe de Saint-Tropez	83
Les Trois Collines	06	Jean Aicard	83
Masséna	06	Ouest Var Méditerranée	83
Menton-Roya	06	Saint-Exupéry	83
Montagne	06	Sud Sainte-Baume	83
Pays de Grasse	06	Thomas Edison	83
Rives du Paillon	06	Toulon Littoral	83
Sophia-Clé	06	Val d'Argens	83
Vallée des Paillons	06	Verdon Sainte-Baume	83

## Réseau académique des "professeurs ressources"

### RAPR

### Accompagnement de proximité

Mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

# Accompagnement des pratiques inclusives

Je souhaite

une réponse spécifique

Qui intervient ?

Conseillers pédagogiques et chargés de mission académiques

une action de formation

PFA  
Professeurs formateurs académiques

un accompagnement sur les pratiques inclusives

PR  
"Professeur ressources"

un conseil sur les parcours de scolarisation

REI  
Référént d'établissement inclusif



# Missions du "professeur ressources"

## Communiquer

Présentation des missions aux personnels de direction, aux inspecteurs, au conseil de réseau

Diffusion des supports : triptyque, affiche et diaporama

## Accompagner

Mise en œuvre des PPS, des PAP : aide méthodologique et pédagogique

Adaptations et aménagements pédagogiques

Numérique inclusif

## Développer

Mutualisation des pratiques

Communauté d'apprentissage au sein des établissements

Ensemble pour l'École inclusive

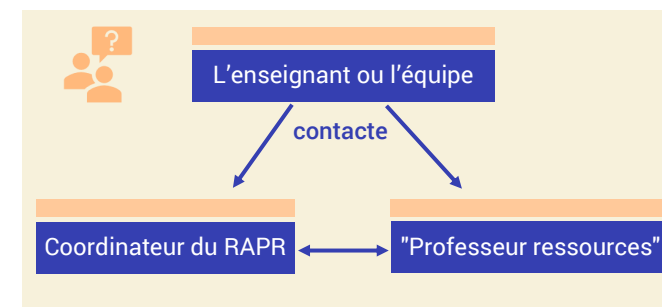
Loi pour une École de la confiance

28 juillet 2019

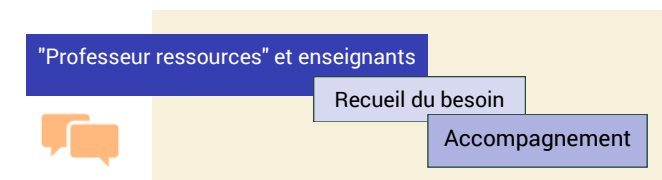
# Modalités d'intervention

Réponse de proximité rapide et souple aux besoins des enseignants

## De l'expression des besoins...



## ... à la réponse



ce.miraep.coord.rapr@ac-aix-marseille.fr  
ce.miraep.coord.rapr@ac-nice.fr  
ash.ac-aix-marseille.fr



# RAPR

Réseau académique des "professeurs ressources"

## Missions

### Communiquer

Présentation des missions aux personnels de direction, aux inspecteurs, au conseil de réseau

Diffusion des supports : triptyque, affiche et diaporama

### Accompagner

Mise en œuvre des PPS, des PAP : aide méthodologique et pédagogique

Adaptations et aménagements pédagogiques

Numérique inclusif

### Développer

Mutualisation des pratiques

Communauté d'apprentissage au sein des établissements

### Qui ?

Des enseignants, en poste dans le 2<sup>nd</sup> degré, spécialisés, titulaires du Cappei

### Comment ?

L'enseignant ou l'équipe sollicite le "professeur ressources" de son réseau ou le coordinateur

### Contact

- ce.miraep.coord.rapr@ac-aix-marseille.fr
- ce.miraep.coord.rapr@ac-nice.fr

